



## Demander une remise de dettes

Par **lilarose**, le **06/06/2018** à **13:42**

Bonjour,

J'ai 58 ans et je suis actuellement au chômage et perçois une pension d'invalidité de la fonction publique. C'est la fonction publique qui me verse les indemnités chomages également.

Dernièrement ils m'ont contacté pour me dire qu'ils ignoraient que je percevais une pension d'invalidité de leur part.(depuis 2012 de leur établissement)

J'ai pour ma part transmis tous les documents demandés à pole emploi qui transmet les informations. De plus c'est dans leur établissement que j'ai été mise en invalidité.

Ils m'ont donc réduit les indemnités chômage.ce qui est normal. Par contre pour ce qui est du rappel de dettes, suis je dans mes torts?

Puis je demander une remise de dettes?

merci

Par **amajuris**, le **06/06/2018** à **14:27**

bonjour,

vous pouvez demander une remise de votre dette à l'organisme qui vous le réclame, remise qui pourra être refusée ou acceptée.

le principe prévu dans le code civil est qu'un indu doit être restitué, peu importe d'ou vient l'erreur ou qui est responsable.

salutations

Par **lilarose**, le **14/06/2018** à **23:26**

A partir de combien d'années il y a prescription pour les trop perçu?  
Merci

Par **amajuris**, le **15/06/2018** à **13:55**

Cela dépend du type de dettes, et si le trop perçu est du à une fraude ou non.

Par **lilarose**, le **15/06/2018** à **16:20**

Trop perçu du chômage par la fonction publique. Il n'y a pas de fraude de ma part. J'ai fournit les documents demandés à pole emploi qui normalement entre en lien avec la Mairie et fournit les documents. J'ai lu qu'au delà de 3 ans il y a prescription.  
Merci